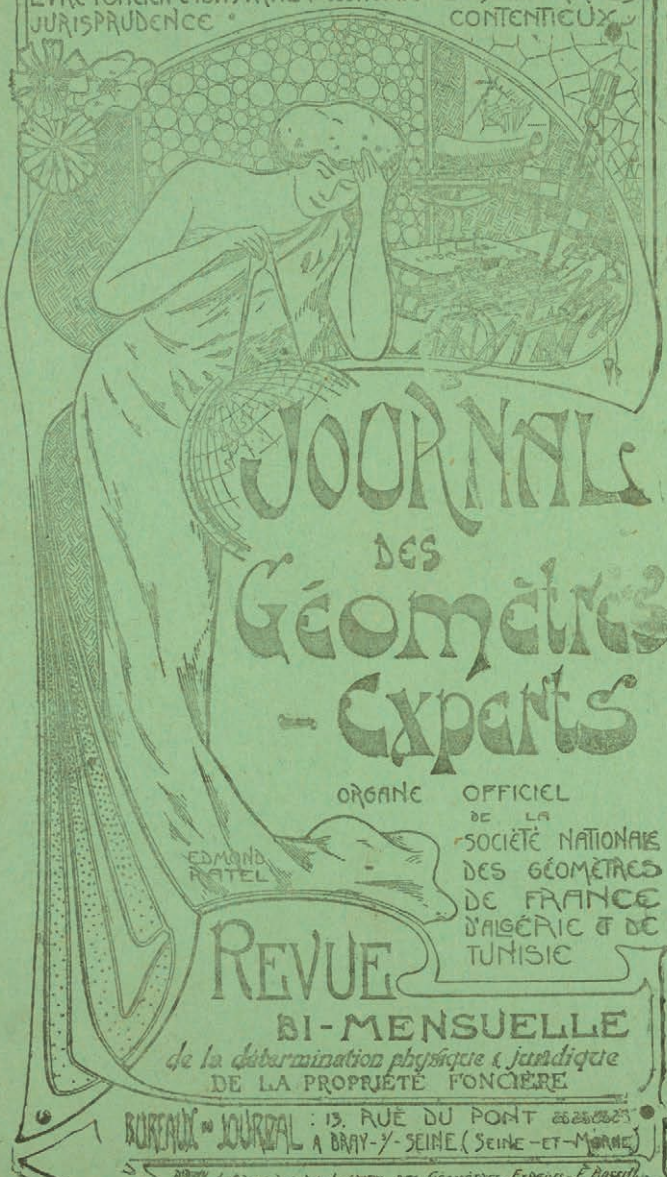


25 Décembre

1908

N° 371

GÉOMÉTRIE * GÉODÉSIE * TOPOGRAPHIE * EXPERTISES
LIVRE FONCIER CADASTRAL * ÉCONOMIE et LÉGISLATION RURALES
JURISPRUDENCE * CONTENTIEUX



JOURNAL DES Géomètres - Experts

ORGANE OFFICIEL

DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES GÉOMÈTRES
DE FRANCE
D'ALGÉRIE ET DE
TUNISIE

EDMOND
RATTEL

REVUE

BI-MENSUELLE

de la détermination physique et juridique
DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

BUREAU : 15, RUE DU PONT
A BRAY-Y-SEINE (SEINE-ET-MARNE)

PARIS, IMPRIMERIE DU JOURNAL DES GÉOMÈTRES-EXPERTS - E. BASTILLE

Le *Journal des Géomètres-Experts* est un périodique indépendant, organe des intérêts professionnels des géomètres-experts, bulletin de la propriété immobilière, de sa situation économique, de ses transformations par les améliorations agricoles, de sa description par le Livre foncier et le Cadastre et de la technologie mathématique et juridique qui se rattache à ces divers objets.

Pour l'examen, l'étude, la discussion de ces questions, la Direction du Journal s'est attaché un groupe de rédacteurs spécialistes qui sont par ordre alphabétique :

1. BALU, Ingénieur-Géomètre, Officier d'Académie, Chevalier du mérite agricole ;
2. BOUCHARD, Géomètre-Expert, licencié ès-sciences, Secrétaire général de la Société N^o des Géomètres
3. COLAS, Géomètre-Expert, Directeur du Journal ;
4. DANGER FERNAND, licencié ès-lettres, licencié en droit, Officier d'Académie, Chevalier du Mérite agricole ;
5. DANGER RENÉ, Ingénieur-Géomètre ;
6. FRÈRE REMY, Président de la Société Nationale des Géomètres, Membre du Comité technique permanent du Cadastre au Ministère des Finances.
7. GERVAISE, Voyer de la ville de Corbeil, Vice-Président de la Société Nationale des Géomètres, Officier d'Académie ;
8. LIMOSIN, Docteur en Droit ;
9. MESSERLY OSCAR, Ingénieur à New-York ;
10. PILLET, Ingénieur des Arts et Manufactures E. C. P., Officier d'Académie ;
11. PROVOST, Ingénieur de l'Hydraulique et des Améliorations agricoles, I. A., Chevalier du Mérite agricole, Professeur à l'Ecole spéciale de Travaux publics ;
12. QUANON, Géomètre d'arrondissement au plan de Paris ;
13. THAUVIN, Ingénieur E. C. P., Géomètre à Versailles
14. WICKER, Ingénieur-Géomètre, Voyer de la ville d'Issy, Officier d'Académie ;

La Direction du Journal accorde la plus grande liberté à ses collaborateurs pour exposer leur méthode ou développer leurs idées personnelles, mais elle réserve son opinion et n'entend prendre aucune solidarité avec les rédacteurs des articles publiés.

Voir dans la partie rose les conditions d'abonnement

M. DURU, Géomètre à Vermand, Aisne, demande un Employé sérieux et capable. Présenter références.

M. Paul RIGAULT, Géomètre à Nogent-sur-Seine, Aube, demande de suite un Employé capable.

A CÉDER Cabinet de Géomètre, rapport 4000 fr. Bureau du Journal J. H.

A CÉDER, Cabinet de Géomètre-Administrateur de propriété à Morez, Jura. Produits 4.000 fr. Bureau du Journal P.

M. G. VAILLAND, Géomètre à Acy-en-Multien, Oise, demande de suite un Employé.

Un DESSINATEUR-GÉOMÈTRE, très au courant du levé de plan et du nivellement, connaissant le lavis et le rendu du plan et projets. S'adresser à M. Redont, Architecte-Paysagiste à Reims.

M. DHUICQ, Géomètre à Witry-lès-Reims, Marne, demande de suite un Employé sortant de stage. Nourriture et logement.

M. GAUGUIER, Géomètre à Crépy-en-Laonnois, Aisne, demande un Employé sérieux.

M. GILQUIN, Géomètre à Rambouillet, Seine-et-Oise, demande un Employé bon dessinateur. — Références.

Nouvelles couleurs liquides pour toiles à calquer ne godant ni déformant les dessins et leur laissant toute leur transparence. Marque et procédés à céder. S'adresser à M. GILQUIN, Géomètre-Expert à Rambouillet, Seine-et-Oise.

M. BUNOT, Géomètre à Noyon, Oise, demande de suite un Employé sachant conduire seul des opérations. — Références.

ON ACHÈTERAIT COMPTANT, Cabinet de Géomètre donnant un bon revenu. Prière faire offre Bureau du Journal A. Q.

A CÉDER de suite, Cabinet de Géomètre, dans chef lieu de canton de l'Oise. — Occasion. — Bureau du Journal A. X.

M. LEFÈVRE, Géomètre à Attichy, Oise, demande un Employé pour le premier janvier prochain.

M. FOURQUENAY, Géomètre à Villenauxe-la-Grande, Aube, demande de suite un Employé de 16 à 18 ans.

M. LIÉNART, Géomètre à Marines, Seine-et-Oise, demande jeune homme sortant de stage, intelligent, écrivant bien. Emploi stable. Nourriture et logement. Travaux variés.

**Voir la fin des Annonces à la suite
du Sommaire**

TACHÉOMÈTRES AUTORAPPORTEURS

BREVETÉ S. G. D. G.

2 Modèles. Prix 950 et 1100 francs

Notice est adressée franco sur demande
Pour tous renseignements s'adresser à l'Inventeur
VITTOZ à Alfortville, Seine, près Paris

Vins fins de Champagne

E. RENAUDIN, PROPRIÉTAIRE-COMMISSIONNAIRE

à VERTUS, près ÉPERNAY (Marne)

CUVÉE SPÉCIALE . . . 2 fr. † CUVÉE EXTRA 4 fr.
CHAMPAGNE Supérieur 2.50 † CARTE BLANCHE . . . 6 fr.

LES DEMI-BOUTEILLES 0 FR. 50 EN PLUS

Toutes ces qualités peuvent être livrées sans augmentation de prix en doux, demi-sec, sec, extra sec.

En caisses ou paniers. — Franco gare départ

DESSIN DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

DESSINS & REPRODUCTIONS

A. RATEL

9, Rue de la Sablière, PARIS (XIV)

DESSIN Géométrique, Topographique
et Architectural * Lavis, Gouache, Aquarelle.
* REPRODUCTIONS par la Lumière: Ferro,
Cyan, Hélio * * * * * AGRANDISSEMENTS et
RÉDUCTIONS Photographiques * * * * * CLICHÉS
Zinc et Galvaivos * * * * * Photolithographie.

MANUEL DU DESSINATEUR

TRAUSERIES SUR LE DESSIN INDUSTRIEL

Par **J. PILLET**, Ingénieur des Arts et Manufactures

Un Volume de 480 pages orné de nombreuses gravures, de
41 Planches hors texte, terminé par un aide mémoire
important de 25 Tables numériques.

Médaille de Bronze à l'Exposition Internationale du Livre
Adopté par la Ville de Paris
comme Livre de Prix et de Bibliothèque

PRIX ; 16 francs au lieu de 20 francs
En vente au Bureau du Journal, contre mandat-poste

INSTRUMENTS SPÉCIAUX pour Dessinateurs, Perspec- teurs et Appareilleurs.

RAPPORTEUR A QUADRATRICE de 0^m17, Celluloïd fort,
ajouré, en étui carton. 3 fr.
(Voir le Journal des Géomètres n° 141).

PIED A COULISSE SPHÉROMÈTRE, de 0^m25 en acier.
douille bronze, avec étui peau. 12 fr.

RÈGLE DE KUTSCH à divisions métriques (millim. et 1/2 millim.).
Buis extra, 2 biseaux, graduations gravées, équerrage garanti.

Le port par Colis postal en grande vitesse est en plus.

En vente au Bureau du Journal contre mandat-poste.

VINS FINS DE BOURGOGNE

Domaines de 13 hectares, premières cuvées,
sur **Pommard** et **Beaune**

Louis LINARD, GÉOMÈTRE-EXPERT

RÉGISSEUR

à **BEAUNE** (Côte-d'Or)

Envoi des Échantillons et prix des différentes
cuvées. Sur demande, un Certificat (conformément
à la loi) accompagnera la commande.

Expéditions en Fûts et en Bouteilles.

Bourgogne mousseux **RAQUET** (La Châtelaine)
Eau-de-Vie de marc de Bourgogne.

CHRONIQUE PROFESSIONNELLE

Nos interviews. — M. Emile Favre 541

TABLE

Table analytique des matières contenues dans le *Journal des Géomètres-Experts* 517

ANNONCES (suite)

M. PASCON, Géomètre à Charly-sur-Marne, Aisne, demande un Employé.

M. DELCAMPE, Géomètre-Expert à Laon, Aisne, demande de suite un Employé sérieux.

A CÉDER, ligne de Paris à Lille, à 2 heures de Paris, un excellent Cabinet de Géomètre Expert en plein rapport avec douze mille francs de travaux en cours. Cause double emploi. — Prix : 14.000 fr. avec grandes facilités de paiement Bureau Journal M. R. 20.

GÉOMÈTRE âgé voudrait céder son cabinet dans chef-lieu de canton d'un département du rayon de Paris. Position sortable. Aiderait la mise en train. Ecrire au Bureau d. Journal, lettre J.

M. BASSET, Géomètre-Expert à Guignicourt, Aisne, demande un Employé sortant de stage. Références. Table et logement.

EAU POTABLE. — Ingénieur sanitaire, spécialiste en projets d'eau potable pour villes, offre collaboration intéressée au géomètre indicateur. S'adresser au Bureau du Journal F. A. F.

A CÉDER après décès, Cabinet de Géomètre-Expert, fondé depuis 30 ans à Grandpré, Ardennes. — Chemin de fer. — S'adresser à M^e Destremont, Notaire à Grandpré, Ardennes.

M. POUSSIER, ancien Géomètre-Expert à Gouaix, Seine-et-Marne, Inspecteur de la Banque de l'Union Industrielle, se met à la disposition de ses anciens collègues pour leur fournir tous renseignements utiles sur les opérations de Bourse, vente et achat de valeurs, paiement des coupons, etc. — (Sécurité, Discretion).

A CÉDER : Beau choix de Cabinets de Géomètres dans toutes régions. S'adresser à M. PEINTE, Impasse des Cordeliers, Laon, Aisne. Téléphone 222.

Nos Interviews

M. Emile FAVRE, Député de la Haute-Savoie

Nos lecteurs savent que le Cadastre de la Savoie et de la Haute-Savoie est en cours d'exécution. Commencé pour la Savoie en 1863 et pour la Haute-Savoie en 1865, il a été continué depuis d'une manière méthodique, sauf quelques interruptions dues à la suppression momentanée des crédits y affectés. Depuis quelques années, les crédits ont été, au contraire, augmentés et permettent d'activer quelque peu les opérations. On a déjà recadastré, dans les deux départements, 231 communes représentant 410.000 hectares pour la Savoie et 274.000 pour la Haute-Savoie. Il reste encore à opérer pour 182 communes représentant environ 400.000 hectares. On espère terminer en quinze ans.

Ce travail est effectué à l'aide d'une organisation locale complète, d'après des méthodes et des procédés éprouvés. Il nous a paru intéressant d'avoir, à son sujet, l'opinion d'un député de la région. C'est pourquoi nous sommes allé trouver M. Emile Favre, député et maire de Bonneville. Nous connaissons, pour l'avoir déjà mise à contribution, sa grande complaisance. Nous savons qu'il s'attache tout particulièrement aux questions concernant la propriété, impôt foncier, impôt sur le revenu, cadastre.

En outre, c'est dans l'arrondissement qu'il représente à la Chambre qu'on a entrepris cette année la délimitation et la triangulation de deux cantons. M. Emile Favre était ainsi doublement qualifié pour nous donner une opinion autorisée sur le Cadastre en général, et celui de la Haute-Savoie en particulier.

— Voici, nous dit le sympathique député, après les compliments d'usage, une note qui vous intéressera et que je dois en partie à la complaisance de mon ami Richard, Géomètre en Chef du Cadastre de la Haute-Savoie. Elle vous

montrera comment le Cadastre est exécuté dans mon département et vous donnera des renseignements précis sur la marche des opérations :

Nous lisons alors la note que voici :

NOTE sommaire sur l'exécution du Cadastre dans le département de la Haute-Savoie

« *Délimitation territoriale* : Le Géomètre délimitateur dresse un procès-verbal, avec croquis visuels des limites territoriales. Ce procès-verbal est signé par les Maires et les indicateurs des communes intéressées, il est vérifié par le Géomètre en chef, visé par le Directeur des Contributions directes et approuvé par le Préfet.

« *Triangulation* : La base de la triangulation cantonale est mesurée à l'aide du *fil invar* (Jardérin).

« Le Géomètre triangulateur détermine quatre points trigonométriques par cent hectares ; après l'achèvement des observations et des calculs, il établit un registre trigonométrique indiquant les calculs effectués.

« Les résultats des travaux de triangulation sont très satisfaisants. La tolérance est de vingt centimètres par kilomètre.

« *Arpentage* : En outre des quatre points déterminés par le triangulateur, le Géomètre arpenteur en détermine encore 15, donnant ainsi 19 points pour cent hectares calculés trigonométriquement. Ces points sont fixés au sol par des bornes taillées.

« La reconnaissance des propriétés est faite avec beaucoup de soin, le Géomètre obtient, sans trop de difficultés, le bornage complet des limites entre propriétaires. On profite aussi de cette opération pour faire des échanges, des redressements de limites et établir des chemins ruraux.

« Le lever des plans cadastraux se fait en utilisant la méthode d'alignement pour les terrains morcelés ; la méthode tachéométrique est employée pour le lever des terrains en montagne, tels que les rochers et les pâtures. Lorsque le rapport des plans est terminé, le Géomètre procède à la communication provisoire de son travail ; à cet effet, les

propriétaires se rendent à la Mairie pendant une période déterminée pour reconnaître l'exactitude du figuré de leurs immeubles sur le plan parcellaire.

« Les vérifications des plans sont très étendues, la tolérance admise est du tiers du millimètre, quelle que soit l'échelle du plan.

« Les plans des villes, villages et hameaux morcelés sont établis à l'échelle de 1/500 ; les autres terrains sont figurés sur des plans au 1/1000. Ce n'est que par exception que les grandes masses de terrains peu morcelés sont figurés à l'échelle de 1/2000.

« L'échelle de 1/4000 n'est employée qu'exceptionnellement pour les terrains incultes en montagne, tels que glaciers et rochers.

« Les doubles calculs parcellaires s'exécutent dans les bureaux du Géomètre en chef par des procédés donnant des résultats très appréciables comme précision.

« Les bulletins de propriétés établis également dans les bureaux du Géomètre en Chef, sont adressés à chaque intéressé pour l'aviser de l'époque à laquelle il doit se rendre à la Mairie pour la reconnaissance des numéros portés à sa cote.

« Pendant l'époque de la communication des bulletins, le Géomètre donne toutes les indications nécessaires et procède aux rectifications qui lui sont indiquées.

« Après la mise en recouvrement du premier rôle cadastral et l'envoi de l'atlas cadastral dans la commune, les propriétaires reçoivent un bulletin les avisant qu'ils ont un délai de *six mois* pour faire les réclamations qu'ils jugeraient nécessaires.

« Les rectifications contre l'arpentage sont excessivement rares.

« Les populations des cantons de Reignier, Saint-Gervais, Annemasse, Taninges, Thorens, Faverges et Frangy, dont le cadastre a été exécuté depuis 1890, sont très satisfaites de sa précision et des résultats obtenus. On remarque que les procès pour les propriétés ont été réduits dans la proportion des neuf dixièmes.

« Ce qu'il conviendrait d'obtenir pour que le Cadastre qui s'exécute actuellement dans la Haute-Savoie puisse continuer à rendre tous les services désirables, serait « la conservation cadastrale », soit la mise à jour des plans au fur et à mesure des changements qui se produisent journallement par suite des partages, des échanges, etc. ».

— Cette note, dis-je, reprenant la conversation un instant interrompue, se place à un point de vue technique séduisant que les géomètres apprécieront certainement. Mais plaçons-nous, je vous prie, au point de vue juridique et économique. Vos électeurs sont-ils satisfaits du nouveau cadastre ?

— Ils en sont enchantés, nous répond sans hésiter M. Emile Favre. Ceux dont le cadastre a été refait estiment sa précision très suffisante. Les autres attendent avec impatience le moment où il sera effectué. Je vais vous en donner un exemple :

Le canton de Sallanches, dans mon arrondissement, était porté comme devant être recadastré le second, aussitôt après le canton de Cluses. Obéissant à je ne sais quel sentiment, certaines communes craignirent que leur rang ne fut modifié. Une réunion de tous les maires du canton eut lieu, et à l'unanimité ils votèrent une motion tendant à leur maintien au premier rang de réfection. Et ils me communiquèrent cette manifestation en insistant sur l'intérêt que présentait pour eux l'établissement du cadastre.

— C'est évidemment caractéristique.. mais le nombre des procès en matière de bornage a-t-il réellement diminué ?

— Dans la proportion des neuf dixièmes. Et cela se conçoit. Si l'on se plaint aujourd'hui du cadastre effectué depuis la Révolution, que diront ceux, et c'est le cas de nos manifestants, qui n'ont d'autre cadastre que les anciens plans sardes dressés vers 1730 ou 1740 ? Ces plans donnent lieu tous les jours à des difficultés. Il vaudrait mieux parfois qu'ils n'existassent pas du tout. A ce propos je vais vous citer un cas original :

Le Mont-Blanc, qui appartient à l'arrondissement que je représente à la Chambre, est l'occasion en ce moment d'un procès délicat, s'il est permis d'employer ce mot pour une

masse aussi imposante. La base repose sur le territoire de trois communes. Pour déterminer les droits de chaque commune sur le flanc de la montagne, on a autrefois tracé trois lignes se dirigeant de la base vers le sommet et servant à délimiter le territoire des trois communes. Ces lignes figurent en partie sur les plans sardes, mais elles sont arrêtées à une certaine hauteur. La question s'est donc posée de savoir comment on doit répartir le surplus du sommet entre les trois communes. D'où procès.

C'est là, bien que toutes les communes n'aient pas le Mont-Blanc sur leur territoire, un exemple des difficultés auxquelles donnent lieu les anciens plans. Aussi admet-on que nos cultivateurs ou vigneronniers désirent ardemment avoir une bonne " *mappe* " — c'est le nom qu'on donne chez nous au cadastre.

— En effet, mais le cadastre après sa réfection leur suffit-il ? Ne demandent-ils pas qu'il soit mis à jour ?

— Vous touchez là au point faible de notre organisation cadastrale. La conservation n'est pas assurée. Pour que le cadastre puisse rendre tous les services qu'en attendent les propriétaires fonciers, il faudrait qu'il fût mis au courant au fur et à mesure des changements qui se produisent sans cesse dans l'assiette de la propriété, par suite des partages, des échanges, etc.

J'ai été depuis longtemps frappé de cet inconvénient et j'ai recherché à y remédier. Pour cela, il faut de l'argent et notre département n'est pas riche. Or, voici ce que j'ai imaginé et qui peut se faire sans grandes dépenses. Parmi les géomètres du cadastre, il en est qui sont vieux et fatigués. Quand il ne pourront plus aller sur le terrain, quand ils seront à l'âge de la retraite, nous leur demanderons d'assurer, moyennant une attribution qui n'obérerait pas par trop notre budget, la conservation cadastrale. Et ainsi nous aurons résolu un problème presque aussi intéressant pour les propriétaires que l'établissement du cadastre lui-même.

— Maintenant laissez-moi vous poser une dernière question. Que pensez-vous des Géomètres particuliers ?

— Je pense que leur influence peut être extrêmement im-

portante s'ils se mettent en mesure, par une éducation technique appropriée, de rendre à la propriété les services qu'elle est en droit d'attendre d'eux.

Sur cette réflexion nous quittons M. Favre, que nous remercions vivement et qui nous donne l'assurance qu'il sera prêt à répondre à nos questions et à celles du *Journal des Géomètres-Experts*.

FERNAND DANGER.



L'administrateur-Gérant : COLAS Louis

TABLE ANALYTIQUE

des matières contenues dans le *JOURNAL DES GÉOMÈTRES-EXPERTS*

Année 1908

CHAPITRE I. — ORGANISATION CORPORATIVE

Partie A. — Sociétés et Syndicats

Société nationale des Géomètres de France, d'Algérie et de Tunisie. — Convocation à l'Assemblée générale du 5 février 1908.	25
Pouvoir	26
Souhait à un Président	32
Union amicale des Employés géomètres de France. — Réunion du Comité	44
Projet de résolution de M. Souchay au sujet de la modification des statuts	47-254
Chambre des Géomètres-Experts du département de la Seine. — Renouvellement du Bureau	70
1 ^{re} Commission de la Société nationale des Géomètres de France. — Vœu contre la concurrence	70
Société nationale des Géomètres de France, d'Algérie et de Tunisie. — Rapport de la 1 ^{re} commission sur les revendications présentées par l'Union amicale des Employés Géomètres	83
Union amicale des Employés géomètres. — Réunion du Comité du 2 février 1908.	87
Union amicale des Employés géomètres. — Convocation.	139
M. Frémon et le Comité central.	140
Société nationale des Géomètres de France, d'Algérie et de Tunisie. — Rapport de la Commission des statuts	152

Chambre syndicale des Experts-Géomètres des Arrondissements de Laon et Vervins. — Convocation.	167
Association amicale des anciens élèves de l'école spéciale des Travaux publics. Réunion annuelle	168
Union amicale des Employés Géomètres de France. — Réunion du Comité	189
Société nationale des Géomètres de France. Compte-rendu de la séance du 5 février 1908	204
Chambre syndicale des Experts-Géomètres des arrondissements de Laon et Vervins	208
Société de prévoyance mutuelle des géomètres.	216-340
Union amicale des Employés géomètres. — Compte-rendu de l'assemblée générale.	232
Société nationale des Géomètres de France, d'Algérie et de Tunisie. Convocation à l'assemblée générale	261-285
— Pouvoir	262-286
Syndicat des Géomètres-Experts du département du Rhône Constitution de son bureau	297
Union amicale des Employés géomètres. Réunion du comité	297
Chambre syndicale des Géomètres-Experts de Seine-et-Oise. Première assemblée de 1908	314
Lettre du Président de la société des Architectes, géomètres et Experts de la Lozère au sujet de la concurrence	346
Union des géomètres-Experts de Bruxelles. Constitution du bureau	356
Union amicale des Employés géomètres. Assemblée générale du 2 Août 1908	359
Société de prévoyance mutuelle des Géomètres	380-468-516
Formation de la Chambre syndicale des Géomètres de l'Oise. Election d'un bureau	389
Société nationale des Géomètres de France, d'Algérie et de Tunisie. Compte-rendu de l'assemblée générale.	445
Société des Architectes, Géomètres et Experts de la Lozère Procès-verbal de la réunion du 9 Août 1908	448
Union amicale des Employés géomètres. Réunion du Comité	450

Partie B. — Défense corporative

Nes interview. — M. Boudenoot.	27
--	----

Les Géomètres mutualistes.	35
Syndicats en formation	43
Un aveu sans artifice	49
Concurrence administrative. Breveté A. G. D. G.	63
Projet de loi contre la concurrence et le cumul des fonctionnaires	65
Vœu de la 1 ^{re} Commission de la Société des Géomètres de France contre la concurrence	70
Société de prévoyance mutuelle des géomètres.	72-316
Vœu émis par l'Association amicale des Géomètres du cadastre au sujet du projet de loi sur la révision des évaluations des propriétés non bâties	87
Concurrence. — Textes pouvant être utilisés par ceux de nos collègues qui auraient des réclamations à présenter à l'administration	252
Concurrence. — Lettre du Président de la Société des Architectes, Géomètres et Experts de la Lozère	273
La Concurrence des Fonctionnaires	287
Concurrence. — Architectes contre agents-voyers. Révoltons-nous	299
Lettre du Président de la Société des Architectes, Géomètres et Experts de la Lozère au sujet de la concurrence	346
Le Géomètre Vandois (Suisse)	381
N'écrasons pas nos amis sous prétexte de leur être utile	421
Le Géomètre Vandois (Suisse) Enseignement	423
Méthodes et instruments.	428
Organisation corporative	428
Architectes et agents-voyers. — Proposition de loi de M. Jules Coutant	481
Société des Architectes, Géomètres et Experts de la Lozère Lettre à MM. les Sénateurs et Députés	499
Concurrence. — L'action directe syndicale appliquée à l'ingérence des fonctionnaires dans les carrières libérales et commerciales	523
Les fonctionnaires qui font du commerce. — Circulaire de M. Cruppi	526

Partie C. — Distinctions Honorifiques

Nomination au grade d'Officier de l'Instruction publique de M. Charles Bemelmans	69
M. Eyrolles reçoit de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, la grande médaille d'or	95
M. Fernand Danger, collaborateur du <i>Journal des Géomètres-Experts</i> est nommé Chevalier du Mérite agricole	140
M. Frère est élu Maire de Nanteuil-les-Meaux	260
Nos collègues MM. Balu, à Ivry, Huet à Monthléry, Aubry à Carnetin, Mauger à Verrière-le-Buisson, Marvie à Argenteuil, sont élus conseillers municipaux	260
Nos collègues, MM. Boget à Chambéry, Coppeaux à Neuilly-Plaisance, Chevrier à Meaux, Leblanc à la Chapelle-Gauthier, Raffin à Grenoble et Vicard à Neuville sont promus Chevaliers du Mérite agricole	394

Partie D. — Nécrologie

Décès de M. Grousset, Géomètre au Puy	419
Décès de M. Crétey, Ingénieur-géomètre à Troyes	440
Décès de M. Bieuville	394
A propos de la mort d'un collègue	449

CHAPITRE II. — TECHNOLOGIE

Première Partie. — Archives

Journal des Débats et des Décrets, 4 Thermidor, an IV ^e	479
--	-----

2^e Partie. — Bornages généraux et particuliers

Les Améliorations agricoles	73
Procès-verbaux de bornage	94
Nos interviews. — M. Georges Lebret. Au sujet du projet de loi sur le bornage	123
Les abornements généraux avec réfection du cadastre en Meurthe-et-Moselle	371
Nos interview. — M. Lallemand. — A propos du bornage au moment du renouvellement du cadastre	473
Procès-verbal de bornage. Commune non intervenante	539

3^e Partie.

Cadastre et Propriété foncière

Projet de cahiers des charges pour l'exécution à l'entreprise du renouvellement du cadastre de la commune de.. (suite et fin)	12
Nos interview. — M. Boudenoot	27
Evaluation des propriétés non-bâties	36
Etat des communes où la réfection du cadastre a été entreprise à la date du 1 ^{er} Décembre 1907	82
Au sujet de l'avis émis d'un transfert du service du cadastre au ministère de l'agriculture	88
Les parties administratives et techniques du cadastre sont rangées dans les attributions de M. Lasaulce	96
Aux collègues désirant faire du cadastre	120
Nos interview. — M. Georges Lebret. Au sujet de la loi de 1898	123
Opinions d'un Japonais sur le service géographique de l'Indochine	133
Notice sur le levé des plans cadastraux	145-194 217-241-291-309-338-357-386-400-434-493-517
Divers arrêtés concernant le cadastre de Cochinchine	190
— — — — — l'Indo-Chine	191

La commune de Laroche est désignée pour une évaluation de propriétés non bâties.	238
Réfection du cadastre et du plan d'alignement de la ville de Biarritz.	260
Le géomètre et la loi du 17 mars 1898 sur le cadastre	263
Le service du cadastre en Cochinchine	274
Réclamations sur les évaluations cadastrales	281
Le cadastre ne peut, en aucun cas, constituer un titre. (Cour de Paris, 4 Août 1905).	281
La révision du cadastre	301
Le cadastre espagnol	306
Un sondage dans la commune de Laroche	307
Le recensement et le cadastre en Portugal.	308
La petite propriété	319
Réfection du Cadastre de la Ferté-sous-Jouarre	331
Renouvellement du cadastre de Buchelay par notre collègue M. Obitz	331
Le résultat de la réforme du Cadastre espagnol	331
Travail d'essai d'évaluation des propriétés non bâties à Recy et à Corpeau.	331
Le régime foncier en Suisse et le Géomètre	333
Le remembrement du territoire en Meurthe-et-Moselle	348
La propriété foncière de Londres.	354
L'évaluation de la propriété non bâtie	355
Le renouvellement du cadastre de Lincelles, Nord, par M. Brunet, géomètre à Mouveaux	356
Evaluation des propriétés non bâties de Veudre, Livry, La Celle-sur-Loire et Leré	356
Un système pratique de réfection cadastrale	361
Les abornements généraux avec réfection du cadastre en Meurthe-et-Moselle	371
Nos interviews. — M. Lallemand. — Sur le renouvellement du cadastre.	399
Evaluation du revenu des propriétés non bâties	404
Subventions allouées pour réfection du cadastre	417
Indication du cadastre sur les actes notariés et sous-seing privé	417

Evaluation des propriétés non bâties de St-Martin d'Estraux d'Arras.	418
Vérification de cadastre de la commune de Bassy	419
Difficultés de prendre des renseignements cadastraux.	490
La réfection du cadastre dans la Somme	491
Evaluation de la propriété non-bâtie. — Conseil général de la Gironde.	492
Améliorations agricoles. Discusion du budget à la Chambre	508 530
Réfection du cadastre de Moreins, Marne, Subvention	515
Nos interviewe. M. Emile Favre. Cadastre de la Haute-Savoie	541

4^e Partie. — Calculs géodésiques
trigonométriques et autres

Considérations sur les logarithmes	1
Nos problèmes. — Résultat du 6 ^e Problème pour Employés géomètres	8
Solution de M. Videcoq.	9
Exposé du 7 ^e Problème pour Employés géomètres.	11
Nos Problèmes. — Résultat du 7 ^e exercice pour Elèves géomètres	34
Exposé du 8 ^e Exercice pour Elèves géomètres	35
Nos problèmes. — Résultat du 7 ^e Problème pour Employés géomètres	51
Solution.	52
Exposé du 8 ^e Exercice pour Employés géomètres	57
Nos Problèmes. — Résultat du 8 ^e exercice pour Elèves géomètres	77
Solution.	77
Exposé du 9 ^e exercice pour Elèves géomètres	79
Tracé d'une méridienne sur le terrain au moyen du soleil.	92
Nos Problèmes. — Résultat du 8 ^e Problème pour Employés géomètres	100
Solution.	100
Exposé du 9 ^e Exercice pour Employés géomètres	109
Nos problèmes. — Résultat du 9 ^e Exercice pour Elèves géomètres	126

Solution.	126
Exposé du 10 ^e exercice pour Elèves géomètres	130
Nos problèmes. — Résultat du 9 ^e exercice pour Employés géomètres	172
Solution.	173
Exposé du 10 ^e Problème pour Employés géomètres	174
Nos Problèmes. — Résultat du 10 ^e Exercice pour Elèves géomètres	197
Exposé du 11 ^e Exercice pour Elèves géomètres	197
Essai sur les coordonnées topographiques orientées. Introduction	198
Coordonnées rectangulaires usuelles	198
Coordonnées polaires usuelles	225
Nos Problèmes. — Résultat du 10 ^e Problème pour Employés géomètres	221
Solution.	222
Exposé du 11 ^e Exercice pour Employés-géomètres.	224
Nos Problèmes. — Résultat du 11 ^e Exercice pour Elèves géomètres	246
Exposé du 12 ^e Exercice pour Elèves géomètres	245
Solution du 10 ^e Exercice pour Elèves géomètres	hors texte
Essai sur les coordonnées topographiques orientées. Transformation de Coordonnées rectangulaires en polaires et vice-versa	247
Coordonnées topographiques orientées.	268
Nos Problèmes. — Résultat du 11 ^e Exercice pour Employés géomètres	294
Solution.	295
Exposé du 12 ^e Exercice pour Employés géomètres.	296
Nos Problèmes. — Résultat du 12 ^e Exercice pour Elèves géomètres	313
Exposé du 13 ^e Exercice pour Elèves-géomètres.	314
Nos Problèmes. — Résultat du 12 ^e Exercice pour Employés géomètres	342
Solution.	343
Exposé du 13 ^e Exercice pour Employés géomètres	346

Nos Problèmes. — Solution du 12 ^e exercice pour Employés géomètres par M. Delattre.	hors texte
Résultat du 13 ^e Exercice pour Elèves géomètres	hors texte
Exposé du 14 ^e Exercice pour Elèves géomètres	hors texte
Nos Problèmes. — Résultat du 13 ^e Exercice pour Employés géomètres	407
Exposé du 14 ^e Exercice pour Employés géomètres	408
Mission géodésique française de l'Equateur.	408
Nos Problèmes. — Classement général (2 ^e Année)	429
Solution du 13 ^e Exercice pour Employés géomètres	430
Nos Problèmes. — Résultat du 14 ^e Exercice pour Employés géomètres	451
Solution.	451
Exposé du 15 ^e Exercice pour Employés Géomètres	455
Nos Problèmes. — Résultat du 14 ^e Exercice pour Elèves géomètres	496
Solution.	496
Enoncé du 15 ^e Exercice pour Elèves géomètres	498
Nos problèmes. — Résultat du 15 ^e Exercice pour Employés géomètres	520
Solution.	520
Exposé du 16 ^e Exercice pour Employés géomètres	523

5^e Partie. — Consultations professionnelles

Tracé de la Méridienne.	20
Tarif	42
Testament non signé	67
Etat de lieux. — Tarif	68
Tracé d'une méridienne sur le terrain au moyen du soleil.	92
Procès-verbaux de bornage	94
Colonat partiaire. Réclamation. Formule d'expertise	116
Inondation par retenue exagérée	137
Mitoyenneté	164
Accident. — Responsabilité	188
Transcription	188
Question posée pour la formation de syndicats pour l'entretien de chemins privés	189

Mur mitoyen	210
Question de mitoyenneté	236
Tarif	237
Mise en état des abattoirs	283
Etablissement d'ouvrages sur cours d'eau non navigables	304
Porte commandée par un locataire et non payée. — Menace d'enlèvement de cette porte par les entrepreneurs. — Opposition de la propriétaire	329
Sentence arbitrale non acceptée. Honoraires de notaire	354
Servitude de passage	376
Achat d'un mur mitoyen. Différence de niveau	392
Représentation par un géomètre à un bornage. Honoraires	414
Plan d'alignement	439
Maison infestée par les punaises	467
Bornage. — Propriétaire faisant la contenance de son voisin sans mesurage.	489
Vente à des Enfants. Licitacion amiable. Délai de transcription	513
Procès-verbal de bornage. Commune non intervenante	539

6^e Partie. — Eaux et Forêts. — Nivellements

Nécessité de reviser plusieurs fois par siècle le nivellement général de la France.	44
Notice sur le drainage. Etude et préparation du projet. 58-79-110	
Concours de drainage	72-96
Les Améliorations agricoles	73
Différences constatées par la révision du nivellement général de la France	89
Tracé de courbes de niveau	109-173
Concours de drainage.	120-138-263-287
Notice sur le drainage. Rédaction des projets.	130-150-179
Inondation par retenue exagérée	137
Notice sur le drainage. — Exécution des travaux	180
Encouragement au drainage. — Législation.	182
Loi du 10 juin 1854	183

Aggravation. Modification de l'écoulement des eaux. Préjudice.	187
Servitude d'arrosage. Canal avec vanne. Servitude accessoire de passage.	187
Concours de drainage. Subvention du Ministre de l'Agriculture	194
Sourciers ou découvreurs de sources	259
Etablissement d'ouvrages sur cours d'eau non navigables	304
Instrument de nivellement pour géomètres opérant seuls	332
Eaux. Expertise. Eaux pluviales. Res nullius. Rejet de l'action	392
Eaux. Sources. Nappes souterraines. Régime. Etudes. Service vicinal. Agents. Concours	436
Concours de drainage. Rapport de la Commission de Technologie professionnelle	458

7^e Partie. — Expertises

Etat de lieux. — Tarif.	68
Guide de l'Expert en immeubles	91
La Transaction	97
Colonat partiaire. Réclamations. Formule d'expertise.	116
Expertise amiable	163
Expertise	163
Arbitre. Frais et honoraires. Action en paiement. Compétence exclusive des Tribunaux de première instance	278
Sentence arbitrale non acceptée	354

8^e Partie. — Formulaire et Droit usuel

Guide de l'Expert en immeubles	91
Formule d'expertise.	116
Accident. Responsabilité	188
Transcription	188

9^e Partie. — Géodésie. — Géométrie

Méthodes et Instruments appliqués au lever des plans	
A propos de l'équerre-niveau à miroir. Un plagiaire récidiviste	23

Conférence sur le lever des plans par la photographie et les progrès de la métrographie	71
De la pratique et de la théorie	469

10^e Partie. — Honoraires et Tarifs

Tarif	42
Etat de lieux. Tarif.	68
Tarif de mesurage et lotissement.	237

11^e Partie. — Jurisprudence

Bail de plus de 18 ans. — Défaut de transcription	17
Irrégularité. Nullité. Atteinte à la libre défense	18
Prestation de serment. Dispense. Irrégularité Arrêt. Nullité	18
Inscriptions. Intérêt des intérêts. Inscription spéciale nécessaire.	39
Occupations temporaires. Indemnité. Frais de culture	40
Commune. Bail emphytéotique. Domaine privé. Droits de riveraineté. Cession et location.	61
Redevances proportionnelles. Concessions multiples. Produit net. Evaluation distincte	90
Frais d'acte. Taxe. Frais de gestion d'affaires. Article 574 C. Pr.	90
Responsabilité. Prêt hypothécaire. Situation hypothécaire non révélée. Préjudice	91
Testament olographe.	114
Legs. Légataire	114
Expertise amiable. — Expertise	163
Donation cumulative. Donation maternelle. Succession paternelle. Validité. Inexécution des conditions. Révocation partielle. Indivisibilité. Effet de la révocation	164
Commune. Bornes. Prétendu dommage.	186
Bail à colonage. Tacite reconduction. Durées du nouveau bail. Congé. Dépens	186
Absence de titre. Absence de possession trentenaire. Forget de toit. Suppression	187

Aggravation. Modification de l'écoulement des eaux	187
Destination du père de famille. Servitudes d'arrosage. Canal avec vanne. Servitude accessoire de passage	187
Enclave. Chemin privé. Tolérance	187
Vues. Jours de souffrance. Fenêtre dans un grenier. Mur séparatif. Mitoyenneté. Acquisition. Caractère continu	230
Héritier. Créances indivises. Propriété. Transmission	230
Mutation par décès. Donation en avancement d'hoirie. Rapport en deniers. Attribution au cohéritier	231
Rapport à succession. Dispense. Réserve du droit de retour Usage par le donataire de la chose donnée.	231
Caractère constitutif du contrat de mandat. Nature de ce contrat. Gratuité	256
Choix du mandataire. Opposition d'intérêt	257
Dol. Faute de négligence. Responsabilité pour le fait involontaire.	257
Rapport entre le mandataire et les tiers	257
Solidarité. Fait dommageable par la faute de plusieurs	258
Arbitre. Frais et honoraires. Action en paiement. Compétence exclusive des Tribunaux de première instance	278
Réclamations sur les évaluations cadastrales	281
Le plan cadastral ne peut, en aucun cas, constituer un titre (Cour de Paris, 4 Août 1905)	281
Pli chargé remis au guichet. Detournement	318
Maison menaçant ruine. Arrêté de péril. Droit de vente et d'abandon de l'immeuble	319
Accession. Constructions. Possesseur de bonne foi	352
Obligation de voisinage. Cheminées de forges, Fumées. Responsabilité	375
Propriété. Usage. Abus. Trouble pour les voisins. Industrie Construction postérieure.	375
Clôture forcée. Propriétés urbaines. Champ	376
Paiement. Créanciers hypothécaires. Vente. Mandat donné au notaire. Preuve par témoin. Valeur supérieure à 150 fr.	391
Cumul du pétitoire et du possessoire. Appréciation de titres	391
Eaux. Expertise. Eaux pluviales. Res nullius	392
Possessoire. Pétitoire. Cumul	410

Agent de location. Salaires et commissions. Exécution du mandat. Conditions	411
Entrepreneur. Inondation. Action en responsabilité. Preuve de la faute.	411
Responsabilité. Clause d'exonération des conséquences de toutes malfaçons du jour de la réception. Préjudice causé à un tiers	412
Chemin vicinal. Arrêté préfectoral. Classement. Interprétation. Absence de litige. Commission départementale. Compétence. Formalités préalables. Inobservation	412
Police. Clause. Interprétation. Vente de l'immeuble. Adjudication. Délai. Sinistre. Stipulation pour autrui.	413
Pétitoire. Possessoire. Cumul Jugement au pétitoire. Interprétation	485
Gui. Destruction. Arrêté préfectoral. Gendarmes. Qualité pour verbaliser	485
Pigeons. Destruction. Terrain d'autrui. Délit. Juge de police	486
Honoraires. Eaux. Déplacement. Frais	486
Gadoues. Transport. Dépôt. Interdiction temporaire	486
Propriété. Partage. Vente	486
Passage à niveau. Barrières. Fermeture. Train en retard	487
Action possessoire. Commune. Ecoulement d'eaux. Possession	536
Chaîne d'octroi. Feu rouge. Automobile. Accident.	536
Enclave. Terrains d'autrui. Passage	537

12° Partie. — Législation

Mines et minières. Hygiène. Salubrité. Travaux de recherches. Délégués. Circulaire du ministre des Travaux publics relative à la loi du 23 Juillet 1907	18
Dépôt d'un projet de loi contre la concurrence et le cumul des fonctionnaires.	63
Une loi sur l'évaluation des terrains. Une nouvelle loi agraire une loi sur le morcellement des terres . . . en Angleterre	70
Loi du 10 juin 1854 sur le libre écoulement des eaux provenant du drainage	183
Loi du 26 mars 1908 portant modification de l'article 105 du Code forestier.	228
Règlement d'administration publique sur le régime des eaux	322

Eaux. Sources. Nappes souterraines. Régime. Etude. Service vicinal. Agent. Concours	486
---	-----

13° Partie. — Livre Foncier

Commission chargée d'examiner les conditions dans lesquelles l'immatriculation de la propriété foncière pourra être organisée en Algérie	71
Le régime foncier en Suisse et le Géomètre	333

14° Partie — Plans, Ecritures, Lavis et Dessins

3° Congrès international de l'enseignement du dessin	418
Un rapporteur tachéométrique.	170-214
L'équerre Vélox	171
Nouveau porte-mine toujours aiguisé	191
Le Mouilleur hygiénique	316
Reproduction des plans.	
Polycopie	249
Papyrographe	250
Gélostyle. Autographe. Trypographe. Mimographe	251
Autocopiste,	251
Lithographie	316
Dessin géométrique ou graphique par M. Pillet	389
Reproduction des plans.	
Typographie	477
Gravure en creux.	477
Congrès international du dessin. Rapport à la Société nationale des Géomètres de France	504-527

15° Partie. — Brevets d'invention

Appareil pour la mesure des angles de site. — Nivelette de pente. — Demi-décamètre à coulisse. — Compas diviseur de cercles. — Appareil enregistrant les profils en long et en travers. — Système de niveau sphériques à bulle d'air.	203
---	-----

Indicateur d'inclinaison. — Instrument pour le tracé des parallèles. — Compas pour ellipse	259
Instrument de mesure servant à déterminer la surface carrée des bois et d'autres objets. — Appareil permettant d'indiquer et d'enregistrer les pentes.	308
Dispositif pour protéger les compteurs d'eau du système volumétrique contre les coups de béliers. — Limbe et vernier pour instruments goniométriques. — Thermomètre avertisseur électrique — Indicateurs de niveau pour tous réservoirs à liquides. — Télémètre de coïncidence perfectionné	330
Télémètre. — Nouveau décimètre cube.	380
Perfectionnements aux balances et bascules. — Equipage topographique cadastral. — Instruments de nivellement et de topographie. — Indicateur de vitesse. — Perfectionnement au tachéographe. — Appareil de mesure linéaire. — Télémètre à un corps central oculaire et deux corps latéraux objectifs	416
Stéréoscope perfectionné. — Indicateur d'horizontale. — Perfectionnements aux oscillographes. — Niveau à bulle d'air en forme de boîte. — Compas servant au tracé de courbes spéciales, telles que ellipses, hyperboles, paraboles et autres.	490
Rouleau logarithmique à calculs. — Manomètre servant à mesurer simultanément la pression supérieure ou inférieure du gaz. — Hydromètre. — Perfectionnements aux feuilles diagrammatiques des baromètres altimétriques enregistreurs	540

CHAPITRE III. — ANNEXES

Partie X. — Bibliographie

Annuaire du Bureau des longitudes	21
Curiosités géométriques.	40
Dictionnaire complet des communes de la France, de l'Algérie, des Colonies et des pays de Protectorat.	66
Guide de l'Expert en immeubles.	91
Drainage et assainissement agricole des terres.	115
Calcul graphique et nomographie.	116
Géodésie élémentaire	233

Bulletin commentaire des Lois nouvelles et Décrets.	
L'assistance publique de l'enfance. — Les enfants nés hors mariage. Les fraudes dans le commerce des engrais	235
Eléments de géodésie et de topographie.	258
La législation du bâtiment.	281
Les nouveaux livres scientifiques et industriels	282
Les habitations, la petite propriété et les maisons à bon marché	303
Cours de géométrie.	441
Surfaces et divisions de surfaces	466
Art de lever les plans	466
Instruments et méthodes	467
Traité de géométrie.	467
De l'exécution des travaux techniques dans les remaniements parcellaires.	488-537
Annuaire du Bureau des longitudes	513
Cartes, Plans et autres ouvrages publiés par le service géographique de l'Armée	538
Répertoire des emplacements et altitudes des repères du nivellement général de la France.	538

Partie Y. — Informations

M. Bouchard est élu Vice-Président de l'Académie des sciences	22
Réunion de la commission internationale des Poids et Mesures	22
M. Baillaud est nommé Directeur de l'Observatoire de Paris.	23
Comme experts la Cour d'appel de Paris nomme trois agents voyers	23
Conférence publique au Conservatoire des Arts et Métiers	71
Concours de drainage. — Société de prévoyance mutuelle des Géomètres — La lettre télégramme.	72
Inauguration au polygone d'application d'Arcueil. — Ouverture du cours de métré, vérification et pratique des travaux de bâtiment à l'École spéciale des Travaux publics.	96
Au sujet de plumes soi-disant en caoutchouc	96
M. Baillaud succède à M. Léwy à l'Académie des sciences.	139
M. Poincaré est nommé membre de l'Académie des sciences	139

Ouverture du cours d'électricité industrielle de l'Ecole spéciale de Travaux publics	139
Dépôt au Sénat d'un projet de loi sur la création d'un bureau temporaire pour la révision et l'évaluation de la propriété non bâties. — Désignation de 2 candidats à la chaire de géométrie appliquée au Conservatoire des Arts et Métiers	167
L'anse du panier	203
Avantages accordés à nos lecteurs	221-356
M. Payelle est nommé aux fonctions de procureur général près la Cour des Comptes. — M. Maurice Bloch est nommé Directeur des Contributions directes. — Décès de M. Lapparent, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences	238
Projet de conférence internationale pour la révision des poids et mesures — Concours pour 4 emplois d'Ingénieurs-adjoints des Améliorations agricoles	259
Un hommage au Colonel Laussedat	260
Résultat acquis par six mois d'étude par la nouvelle évaluation des propriétés non bâties	331
M. Boyelle-Morin est nommé rapporteur à l'Exposition Franco-Britannique de Londres 1908.	395
La commission de réforme des impôts communaux et départementaux	396
Ouverture du cours public de géodésie et d'astronomie de position	456
Renouvellement du Cadastre de Morains, Marne, Subvention	515

Partie Z. — Variétés

Un Amateur de chiffre	44
M. Tournon et son homonyme M. Poincaré	45
Jocelyn (Extrait).	45
Un nouveau Calendrier	239
22500 ans pour terminer le Dictionnaire de l'Académie française	259

Imprimerie spéciale du « Journal des Géomètres-Experts »
E. BOSSU, à Bray-sur-Seine (S.-et-M.)

Fournitures spéciales de Dessin

pour MM. les

Géomètres, Ingénieurs, Architectes

VARRE - C. QUEINEC SUCC^r

4, rue Grégoire-de-Tours, PARIS

TÉLÉPHONE 823 42

Registres, Impressions, Têtes de lettres,
Papier mémoire, minute, etc.

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

HUILE D'OLIVE SUPÉRIEURE

DOUCE ou FRUITÉE

garantie absolument pure à l'analyse

EXPÉDIÉE PAR COLIS POSTAUX

FRANCO gare destinataire ou la plus rapprochée

En BIDON de 4 kilos 500 grammes net d'huile

contre mandat-poste de 9 francs.

En BIDON de 9 kilos 100 grammes net d'huile

contre mandat-poste de 17 francs

adressé à

M. Emile Sadrin, à l'Isle-sur Sorgue (Vaucluse)

VOULEZ-VOUS CONNAITRE LA LÉGISLATION NOUVELLE

ABONNEZ-VOUS AU

Bulletin-Commentaire des Lois Nouvelles et Décrets

Publication mensuelle d'un abonnement de 7 fr. (paraissant depuis 1894). C'est le seul recueil publiant en une seule fois, peu après promulgation, le commentaire pratique et complet de toutes les lois d'un intérêt général.

Chaque fascicule contient, outre le commentaire proprement dit, une revue de législation et de jurisprudence et tous les documents législatifs relatifs à la loi commentée.

Ce recueil pratique est indispensable pour bien connaître les lois nouvelles et les appliquer sans fausse interprétation

Tous les articles sont rédigés par d'éminents juristes, spécialistes dans la matière traitée.

LÉONOR BELZACQ, 103, Boulevard Saint-Michel, à Paris

(Envoi franco d'un n° spécimen et de la liste des commentaires publiés)

PETITS EDIFICES COMMUNAUX

PAR A. CHABANIER, Architecte

Chaque édifice est accompagné des plans, coupes, détails, métré et devis.

n. des planches	Désignation	Montant du devis
71-8	Abattoir pour ville de 5.000 habitants	75.737 02
9-12	Poste pour pompe à incendie et abri	2.020 >
13-16	Poste pour pompe à incendie et abri	2.130 >
17-24	Mairie-Ecole pour commune de 600 hab.	35.696 88
25-32	Eglise pour commune de 250 hab.	31.160 >
33-40	Halle-Marché pour ville de 4.000 hab.	36.000 >
41-48	Presbytère pour commune de 400 hab.	17.552 >
49-56	Bains-Piscine pour commune de 2.000 hab.	35.000 >
57-64	Théâtre pour ville de 3.000 hab.	39.770 >
65-75	Eglise pour commune de 1.500 hab.	92.582 49
76-78	Lavoir pour commune de 1.500 hab.	4.380 >
79-80	Water-closets trines pr com. de 1.500 hab.	2.390 >
81-88	Hospice pour ville de 5.000 hab.	580.000 >
89-96	Mairie pour commune de 800 hab.	15.763 >
97-104	Halle-Marc pour commune de 600 hab.	18.180 >
105-112	Ecole de garçons et filles pr com. de 1000 hab.	22.894 09
113-120	Ecole-Mairie pour commune de 500 hab.	13.881 87
121-128	Kiosque de musique	3.530 >
129-136	Mairie pour commune de 450 hab.	14.150 >
137-144	Ecole de garçons et filles pour ville de 5.000 hab.	79.078 15
145-152	Bureau de poste et télégraphe pr ville de 5.000 h.	26.657 32
153-160	Ecole maternelle pour ville de 5.000 hab.	46.854 10
161-168	Marché-couvert pour ville de 5.000 hab.	57 220 >
169-176	Mairie et groupe scolaire pr comm. de 700 hab.	53.567 69
177-184	Eglise pour commune de 600 hab.	34.930 >
185-188	Lavoir pour commune de 2.000 hab.	1.800 >
189-192	Water-closets publics pour comm. de 2.000 h.	1.600 >
193-200	Ecole mixte et Mairie pour commune de 400 h.	21 032 >
201-208	Abattoir pour commune de 400 hab.	17.587 >
209-224	Hôpital de Neris-les-Bains	195.176 28
225-232	Mairie et école pour commune de 1.000 hab.	17.680 22
233-240	Abattoir pour ville de 3.000 hab.	36.660 05
241-244	Kiosque de musique	5.499 85
245-248	Poste pour pompe à incendie	5.595 24
249-256	Hôtel de Ville et Justice de Paix pr ville de 2.500 h.	94.982 05
257-264	Pavillon pour gardien de cimetière	5.653 37
265-272	Ecole mixte et administration communale (650 h.)	19.928 86
273-280	Halle-Marché pour ville de 6.000 hab.	159 636 28
281-288	Caserne de gendarmerie pour ville de 4.000 h.	32.244 69
289-296	Ecuries de caserne	12.727 22
297-304	Ecole de filles pour commune de 550 hab.	27.513 46
305-312	Groupe scolaire pour 100 enfants	30.000 >
313-320	Bains-Piscine pour ville de 4.000 habitants	108.564 59

Un volume de 320 planches en carton : 25 fr. en souscrivant au Bureau du Journal et trois mois après 25 fr. — Chaque projet séparé : 3 fr.

MEMENTO TRIGONOMETRIQUE DU GEOMETRE

Traité de Trigonométrie pratique

PAR ARTHUR JONGLEUX, Géomètre

SOMMAIRE. — Notions préliminaires de Géométrie. — But de la Trigonométrie. — Définitions des lignes trigonométriques. — Des triangles Trigonométriques. — Des Logarithmes. — Table des Logarithmes, des Sinus et des Tangentes.

RÉSOLUTION DES TRIANGLES : Triangles rectangles (5 cas). — Triangles obliques (5 cas).

CALCUL DES SURFACES : Triangles (2 cas). — Quadrilatères (3 cas).
Chaque Problème est résolu au moyen d'applications numériques.

Envoi franco contre mandat de Un fr. adressé au Bureau du Journal.

TABLES

POUR ABRÉGER LES CALCULS

Prix : 3 fr.

Tables de logarithmes avec instructions et formules disposées en soufflets ou volets à charnières

POUR OPÉRER RAPIDEMENT

L'ARCHITECTURE USUELLE

Revue technique par E. RIVOALEM

Paraissant le 15 de chaque mois, 108 pages de dessins et de texte par an.

Abonnement : 12 fr.

Emile THÉZARD, Éditeur à Dourdan (Seine-et-Oise)

TARIF DES BOIS EN GRUME

Par J. SÉDILLE Géomètre à Marseille-le-Petit (Gise)

en vente chez l'auteur

Sur notre demande l'auteur a bien voulu réquie le prix de un faveur des abonnés du Journal, soit :

France Broché 3 fr. — Relié 3 fr. 50

MODE DE PUBLICATION

La Direction du *Journal des Géomètres-Experts* accorde la plus grande liberté à ses collaborateurs pour exposer leur méthode ou développer leurs idées personnelles, mais elle réserve son opinion et n'entend prendre aucune solidarité avec les rédacteurs des articles publiés.

Le *Journal des Géomètres-Experts*
paraît le 10 et le 25 de chaque mois
Abonnement 8 francs par an :

Il est accordé une remise de 25 % aux employés et stagiaires. Cette réduction n'est accordée qu'aux employés et stagiaires travaillant chez des Géomètres abonnés. Les employés ayant été abonnés pendant 2 ans, reçoivent gratuitement le *Journal* pendant leur service militaire.

Numéro spécimen, *franco*. — Numéro séparé 50 cent.

Chaque année du *Journal des Géomètres-Experts*, formant un volume de 576 pages, après 12 mois de publication se vend au prix de 4 à 8 fr. suivant rareté.

Les abonnements partent du premier des mois d'Octobre, Janvier, Avril ou Juillet de chaque année.

Le prix de l'abonnement, payable par avance, doit être adressé en un bon de poste, à M. L. Colas, Directeur à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).

On s'abonne sans frais à tous les bureaux de poste de France.

Le prix d'une annonce sous la rubrique : Demande ou offre d'emploi et cession de Cabinet quel que soit le nombre d'insertions est tarifé à raison de : Pour les abonnés, 5 centimes par mot, même abrégé ; pour les non abonnés, 2 francs la ligne, minimum 4 francs.

Il ne sera tenu compte que des annonces accompagnées d'un mandat représentant le prix d'insertion.

Pour les annonces commerciales, le tarif est envoyé sur demande.

Il peut être inséré des annonces à Initiales. La personne voulant entrer en rapport avec l'auteur de l'annonce met sa lettre dans une première enveloppe affranchie, ne portant aucune adresse. Elle met cette première enveloppe dans une seconde également affranchie à l'adresse suivante :

Journal des Géomètres-Experts

Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne)

L'adresse exacte sera inscrite par le service du *Journal*, sur la première enveloppe qui sera remise à la Poste avec son contenu.

Toute réponse qui ne serait pas envoyée dans les conditions indiquées plus haut ne serait pas transmise.

Les abonnés ont droit, gratuitement, aux consultations professionnelles du *Journal*. Pour obtenir la réponse il suffit de joindre un timbre à la demande.

Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de 0 fr. 50. Il ne sera pas tenu compte des changements d'adresse non accompagnés de cette somme.

TARIF DES HONORAIRES

DUS AUX GÉOMÈTRES ET AUX EXPERTS

d'après les Décrets, Ordonnances, Arrêtés Ministériels

Arrêtés préfectoraux

et Décisions de Chambres Professionnelles

PRIX DU TARIF : 5 francs

Pour les abonnés au *Journal* : 4 francs

Francs contre mandat-poste adressé au Bureau du *Journal*

MONSIEUR FÉLIX FLAISSIER,

Propriétaire Viticulteur à VERGEZE (Gard), désireux de vendre directement sans intermédiaire le Vin de sa Récolte, offre spécialement aux abonnés ou lecteurs de ce *Journal* le produit de sa récolte jusqu'à épuisement, soit :

200 PIÈCES

VIN ROUGE COTES 1^{er} CHOIX

garanti pur raisin de vendanges fraîches, à

47 francs la pièce de **218** litres
FRANCO

Port et Régie Gare Destinataire

Dans les fûts des acheteurs ou dans des fûts neufs fournis par moi au prix de 10 fr. l'un et déduit pour le même prix sur le montant de la facture suivante.

En DEMI MUIDS (500 à 600 litres)

15 FRANCS L'HECTOLITRE. — RÉGIE PAYÉE

Pris sur GARE DE DÉPART

Avec faculté de conserver les fûts vides au prix de 20 fr. l'un

ECHANTILLON GRATUIT SUR DEMANDE

Adresser les commandes à :

M. Félix FLAISSIER

Propriétaire-Viticulteur à Vergèze (Gard)

MAISON FONDÉE EN 1791

CABASSON

29, rue Joubert. — PARIS

IMPRIMERIE - PAPETERIE GÉNÉRALE - REGISTRES

ARTICLES DE DESSIN & D'INGÉNIEUR

DÉPOSITAIRE

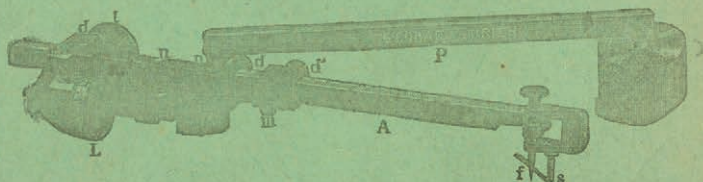
de KERN & C^{ie}, à AARAU (Suisse)

POCHETTES ET INSTRUMENTS DE DESSIN

Des INSTRUMENTS de CORADI, à Zurich

PLANIMÈTRES, PANTOGRAPHES, ETC.

Planimètre Compensateur, Prix : 90 fr.



DU TACHÉOMÈTRE SANGUET

Auto-Réducteur

DES ÉQUERRES A RÉFLEXION & ANGULIMÈTRES COUTUREAU

DES CHAINES TRANCHART

En fil d'acier extra-solides et légers (poids 0 k. 925), sans nœuds possibles

DU DESSINATEUR UNIVERSEL

Instrument Américain remplaçant le T, l'Équerre, le Rapporteur et la Règle divisée
Précision, Facilité, Économie de temps

FRANCHISE DE PORT ET D'EMBALLAGE

Pour toute commande de 25, 50 ou 100 francs suivant poids et distance

Tarif illustré, Modèles et Carnets d'échantillons des
papiers à dessiner envoyés franco sur demande.

Adresse télégraphique : CABASSON, Papetier, PARIS